

Développer un projet artistique dans le spectacle vivant

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Musique (classique, ou de variétés), et art dramatique, danse, arts de la rue, cirque, interventions artistiques.**

La formation concerne tous les domaines artistiques professionnels du spectacle vivant : ceux des musiciens (classique, ou de variétés), des comédiens et acteurs de théâtre ou de café-théâtre, des chorégraphes et danseurs, et des artistes de cirque, des arts de la rue... Et s'adresse aux artistes interprètes et aux auteurs du spectacle vivant, plus particulièrement aux créateurs non encore accompagnés par une structure, qui souhaitent consolider leur projet par l'acquisition de capacités professionnelles dans les domaines de la production et de la diffusion de spectacles (pertinence du positionnement, planification de production, story-telling du projet).

Code(s) NAF : **90.03B**, **90.04Z**, **90.02Z**, **90.01Z**

Code(s) NSF : **323w**, **323s**, **323n**

Code(s) ROME : **L1301**, **L1204**, **L1203**, **L1202**, **L1201**

Formacode : —

Date de création de la certification : **09/12/2013**

Mots clés : **Diffusion artistique**, **Communication**, **Production**, **Management, conduite de projet**

Identification

Identifiant : **2975**

Version du : **11/07/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ [Pas de recommandation formalisée](#)

Non formalisé :

■ [lettres de parrainage](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification « Développer un projet artistique dans le spectacle vivant » permet de vérifier les connaissances et les savoir-faire d'un artiste dans la définition et la gestion professionnelle de son projet, tant au niveau de sa production qu'à celui de sa communication.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Pas de liens directs.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Compétences 1 : positionner son projet dans l'environnement du secteur du spectacle vivant

Définir les objectifs et les risques du projet

Comprendre le positionnement artistique de son projet

Mesurer les enjeux de son projet par rapport au développement de ses

Public visé par la certification

■ Musiciens, chanteurs, auteurs compositeurs, interprètes, artistes

activités

Situer son projet dans le contexte géographique et culturel

S'informer de l'évolution du contexte professionnel pour identifier les partenaires

Suivre l'évolution des esthétiques et des pratiques artistiques

Suivre l'évolution des contextes des politiques culturelles

Identifier les partenaires territoriaux

Conceptualiser le développement de son projet pour composer son dossier artistique

Interpréter les données explicites et implicites contenues par son projet

Ecrire des textes, choisir des visuels, adaptés à la mise en valeur de son projet

Composer et rédiger son dossier artistique

Compétences 2 : Structurer administrativement et financièrement la production de son projet

Gérer les obligations administratives de son projet

Analyser les implications administratives de son projet

Connaître la fiscalité de ses activités

Connaître et calculer les taxes sur les propriétés littéraires et artistiques

Contractualiser les relations avec les partenaires

Identifier les partenaires de création et de diffusion

Choisir ou rédiger le contrat approprié (cession, coproduction, co-réalisation)

Vérifier la conformité des contrats de travail proposés

Déterminer l'enveloppe budgétaire du projet établir un budget prévisionnel de production

Etablir un coût plateau

Composer un budget prévisionnel, et proposer une politique salariale réaliste

Instruire un dossier de demande de subventions

Connaître, identifier, et cibler les partenaires potentiels (tutelles, lieux de diffusions)

Constituer un dossier de demande de financements

Compétences 3 : Accompagner le développement de son projet

I. Promouvoir l'originalité de son projet (savoir parler de son projet)

Pouvoir raconter son projet

Bâtir un argumentaire en fonction du destinataire

Savoir composer son iconographie et rédiger les éléments narratifs adéquats à la mise en valeur de son projet

II. Proposer une action artistique ou culturelle

Proposer une action artistique en partenariat avec les lieux de diffusion

Mettre en œuvre des actions artistiques ou de médiations culturelles

Proposer des outils multiples et/ou innovantes de promotions (petites formes, lectures, rencontres, diffusions nouveaux médias...)

III. Planifier son travail et celui d'une équipe

Maintenir la continuité de son travail artistique

Etablir un retro-planning de ses activités

Créer des supports d'anticipation et de planification du projet

dramatiques, chorégraphes, danseurs, artistes du cirque...

- Salariés ou demandeurs d'emploi (intermittents).
- Cette formation est destinée à tout artiste interprète ou créateur du spectacle vivant porteur d'un projet artistique ou culturel souhaitant acquérir les compétences nécessaires à la viabilisation et au développement de son projet. Chaque stagiaire doit disposer d'un projet à construire dont atteste un premier exposé écrit (synopsis, note d'intentions).

Compétences 4 : Organiser son projet, le promouvoir, le diffuser

Elaborer des outils de vente de son spectacle

Elaborer une stratégie de vente et des objectifs de diffusion

Constitution et gestion des fichiers de contacts

Etablir un communiqué de presse

Savoir travailler avec un attaché de presse et les relations publiques d'une structure

Organiser les relations avec les professionnels

I. Constituer son public en utilisant les nouveaux médias

Identifier et proposer de nouveaux outils de communication adaptés au projet

Connaître et intégrer les médias sociaux dans la conduite de son projet

Pouvoir contrôler une communication multimédia (de la captation vidéo à l'EPK mis en ligne)

Modalités générales

Formation, en présentiel, de 140h - une semaine par mois - sur quatre mois

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette formation permet aux artistes de consolider leur carrière professionnelle par la mise en place de méthodologies de travail réfléchies. Elle leur permet également promouvoir l'originalité de leur projet en questionnant leurs discours et leurs représentations.

Pour l'entité utilisatrice

Le secteur du spectacle vivant est trop souvent pris entre deux maux : celui d'un amateurisme aimable, mais sans vision, ou celui d'une industrialisation du divertissement qui standardise les expressions. L'objet de cette formation est de permettre la consolidation de projets artistiques les plus divers possibles en formant les artistes auteurs et créateurs du spectacle vivant aux réalités multiples de leur métier, aidant en cela les productions indépendantes à assurer le développement de gestes artistiques ambitieux, en limitant notamment leurs prises de risques.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pré-requis : être artiste interprète ou créateur du spectacle vivant (chanteur, musicien, acteur, danseur, artiste de cirque) et disposer d'un projet de spectacle déjà en cours de développement ou en cours d'élaboration mais formalisé par un premier écrit (synopsis, ou note d'intentions).

Centre(s) de passage/certification

- Harmoniques - 41 rue Volta 75003 PARIS - www.harmoniques.fr

Compétences évaluées

Liste des compétences évaluées (en gras, avec documents produits en contrôle continu - si non, à l'oral, lors de la soutenance):

définir les objectifs et les risques du projet

identifier les partenaires nécessaires à la création

concevoir un dossier artistique

gérer les normes administratives et fiscales de son projet

contractualiser les relations avec les partenaires

établir un budget prévisionnel de production

Etablir une stratégie et recherche de financements

Savoir parler de son projet

Imaginer l'action artistique et culturelle

Planifier son travail et celui d'une équipe

Elaborer des outils de vente de son spectacle

Elaborer une stratégie de communication

Constituer son public en utilisant les nouveaux médias

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas d'équivalence de niveau.

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences signé par le stagiaire, le président du jury et le président de l'organisme certificateur.

Plus d'informations

Statistiques

Sur les 3 premières sessions, une moyenne de 9 stagiaires par an.

Autres sources d'information

Voir en référence la fiche formation publiée sur Internet <http://www.harmoniques.fr/formation/lartiste-et-ses-projets-de-la-production-a-la-diffusion/>